

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4255

commission principale : développement économique

commune (s) : Ecully

objet : **Opération Centre de recherche Paul Bocuse - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'institut Paul Bocuse, situé au Château du Vivier à Ecully, accueille chaque année 300 étudiants de 37 nationalités en formation de niveaux licence et master.

Afin de promouvoir son développement, l'Institut Paul Bocuse souhaite aujourd'hui créer un centre de recherche. Ce Centre à vocation pluridisciplinaire intégrera l'approche des arts culinaires et de la restauration avec de nombreuses autres disciplines : la nutrition humaine, les sciences humaines de l'alimentation.

Véritable outil à disposition des étudiants, des scientifiques et des professionnels, ce centre a pour vocation d'attirer les doctorants sur des sujets de thèse les mettant en relation directe avec les problématiques et perspectives des métiers de la restauration, de la cuisine et de l'hôtellerie en matière d'offre alimentaire et de comportement.

L'Institut Paul Bocuse est déjà engagé dans une relation partenariale avec l'Institut d'administration des entreprises de Lyon. Pour ce nouveau projet, il étendra ses partenariats vers l'Inra, l'Inserm, le CNRS, les universités Lyon I et Lyon II. A cette nouvelle mission de recherche, ce centre disposera d'une mission de conseil vis-à-vis des entreprises et professionnels du secteur et d'une mission de formation, d'information et de diffusion.

Trois thématiques de recherche seront au coeur des travaux du centre :

- goût/plaisir : art de la table, ambiance, design, qualité des produits,
- santé/bien être : énergie, équilibre, anti-stress, obésité, désordre alimentaire,
- économie : coût de production, transport et conservation, budget familial.

Ce centre sera un lieu d'expérimentation modulable comprenant :

- cuisines expérimentales,
- salles de restauration modulables (dont self service, banquet, restauration gastronomique, cafétéria,...),
- salle pour accueillir des réunions de groupes de consommateurs,
- salle de tests sensoriels.

Ce centre sera doté d'un conseil scientifique et recherchera à développer des partenariats dans le cadre du 7° programme-cadre recherche et développement (PCRD).

L'Institut Paul Bocuse, maître d'ouvrage de l'opération, assurera les coûts de fonctionnement estimés en moyenne à 500 000 € pour les trois premières années. Il garantira, par ailleurs, les investissements spécifiques, mobiliers, équipements de cuisine pour un montant de 148 000 €.

Les investissements immobiliers (gros oeuvre et aménagements) représentent la création de 600 mètres carrés pour un montant HT de 1,425 M€. La ville d'Ecully, propriétaire de l'ensemble des bâtiments du Château du Vivier, intervient chaque année au niveau du budget du fonctionnement pour un montant évalué à 60 000 € par an.

Par ailleurs, lorsque ces nouveaux investissements auront été réalisés, la Commune s'engage à réaliser les travaux de mise en valeur de ceux-ci. La région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône, la Communauté urbaine sont sollicités de manière identique.

Pour financer la participation de la Communauté urbaine, il est nécessaire d'individualiser une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 475 000 € HT, soit 568 100 € TTC.

Circuit décisionnel : ce dossier sera présenté au pôle économique le 18 juin 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le 4° du Délibère, il convient de lire :

- 568 100 € **TTC** au lieu de 568 100 € **HT**,
- exercice 2007 : 237 500 € **TTC** au lieu de 237 500 € **HT**,
- exercice 2008 : 237 500 € **TTC** au lieu de 237 500 € **HT** ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide de soutenir la création du centre de recherche Paul Bocuse par le versement d'une subvention d'équipement de 475 000 € HT.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention multipartite qui organise le versement de cette subvention.

4° - L'autorisation de programme est créée pour un montant de 568 100 € TTC selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- exercice 2007 : 237 500 € TTC,
- exercice 2008 : 237 500 € TTC.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et 2008 - opération à créer :

- exercice 2007 : compte 204 180 - fonction 90 - 237 500 €,
- exercice 2008 : compte 204 180 - fonction 90 - 237 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,